



**ATTESTATION-INSCRIPTION VIDE GRENIER ORGANISE PAR LE CDF DE VELAUX**

Personne physique (particulier)

**VIDE GRENIER - Dimanche 16 Octobre 2022**

**De 08H00 à 16H00 - Parc des 4 tours à VELAUX**

**Cadre réservé au comité**

**Numéro emplacement attribué :**

Je soussigné(e)

NOM : .....

PRENOM : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Email : ..... 

Titulaire de la pièce d'identité N° ..... délivrée le ..... / ..... / .....

Par .....



Marque : ..... Modèle..... Immatriculation.....

**REGLEMENT - VIDE-GRENIER**

*L'inscription est réservée uniquement aux habitants de Velaux, un seul emplacement par famille même nom même adresse.*

- Pour l'inscription fournir :
  - La fiche d'inscription complétée **avec l'immatriculation du véhicule.**
  - Photocopie d'une attestation de domicile à VELAUX de moins de trois mois
  - Photocopie recto verso carte identité ou passeport (OBLIGATOIRE)
  - Un chèque de 10 Euros à l'ordre du **trésor public.**
- Respecter les horaires de déballage dès 06H30 jusqu'à 7H45 et **tout exposant s'engage à ne pas remballer sa marchandise avant la fin de la manifestation à savoir à partir de 16H00.**
- Déballer uniquement sur l'emplacement qui vous est attribué à la réservation.
- Respecter les zones de passages et les limites des emplacements.
- Tous les objets exposés sont sous la seule responsabilité de leur titulaire, en cas de vol ou de casse, ainsi qu'en cas de risques encourus pour lui-même et envers des tiers.

- Après mise en place du stand, obligation de sortir le véhicule de la zone du vide grenier. La location d'un emplacement ne donne pas systématiquement droit à un emplacement pour un véhicule. La présence des véhicules certains exposants n'est permise à l'intérieur que dans les zones déterminées par l'organisateur. Pour des raisons de sécurité et d'accès aux véhicules de secours il est demandé aux exposants de sortir leur véhicule en dehors du périmètre du vide grenier dès le déchargement effectué et se garer dans les parkings ou les emplacements autorisés autour du lieu du vide grenier.
- Les places réservées et non occupées à 8h pourront être réattribuées et aucun recours ne sera possible.
- De 7h45 à 16h00, dans la zone du vide grenier, aucun déplacement de véhicule ne sera toléré.
- Aucune mise à disposition de matériel (tables, chaises...).
- En cas d'annulation du fait de l'exposant ou de l'organisateur, pour toutes causes que ce soit, y compris intempéries, aucun remboursement ne sera possible.
- A votre départ, l'emplacement devra rester propre et sans déchet.
- Un espace sera à votre disposition lors de votre départ, pour jeter vos déchets.
- L'exposant attestant sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321.9 du code pénal).
- Le Comité des fêtes se réserve le droit de refuser toute inscription ou d'exclure tout exposant qui, à son avis troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, et cela sans qu'il puisse être réclamé aucune indemnité.
- Une personne ne pourra inscrire lors de la permanence que 3 personnes maximum avec dossier complet.
- Les exposants ne peuvent être que des particuliers et non une association, une vente au profit d'une association sera possible avec une inscription au nom d'un membre de l'association.

**Je certifie à avoir pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter sous peine de me voir exclus de la manifestation.**

**Je déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant(e), de ne vendre que des objets personnels et usagés (art L310-9 du code du commerce), de ne pas participer à deux autres manifestations dans l'année civile (Art 321-9 DU CODE PENAL)**

Fait à : ..... Le ..... / ..... / 2022

Signature suivie de la mention Lu et approuvé

**COUPON DETACHABLE à METTRE EN VUE dans le véhicule ou à présenter le jour du vide grenier**

EMPLACEMENT VIDE GRENIER DU 16 OCTOBRE 2022

Organisé au Parc des 4 tours VELAUX

Accès à partir de 6H30 le dimanche 16 octobre 2022 par

Parking Médiathèque Portail de droite

Portail de gauche

Côté route Accès à pieds par portillon

(Entourer la réponse)

